

Avez-vous pensé à vos plus petits citoyens ?

2^e édition



**ESPACE
MUNI**

En collaboration avec
**OBSERVATOIRE
des tout-petits**



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité



Le pointeur
Municipalités en mouvement

AQLM
Association québécoise
du loisir municipal





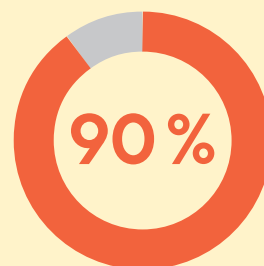
Créer des municipalités favorables aux enfants, c'est créer des municipalités plus durables et inclusives pour toutes et tous !

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités sont les instances politiques les plus proches de la vie des enfants et des familles. Elles touchent directement la vie des enfants et des familles et ont les compétences pour agir concrètement dans des secteurs aussi variés que les loisirs, les transports, la sécurité publique, mais aussi les services de garde éducatifs, le logement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

« Penser la ville en faveur des enfants, c'est prioriser les usagers vulnérables, contribuant ainsi à l'épanouissement de toute la communauté. L'équation est simple : une rue où il est agréable et sécuritaire de jouer pour les plus jeunes, c'est aussi une rue agréable et sécuritaire pour tous¹. »

– Le Centre d'écologie urbaine de Montréal

Un mouvement hors du commun s'est manifesté au Québec au cours des dernières années



des familles habitent désormais dans une municipalité dotée de sa propre politique familiale.

80 municipalités, 8 arrondissements et 2 MRC reconnus Municipalités amies des enfants peuvent se féliciter de faire partie de la grande communauté internationale des Villes amies des enfants, partenaire de l'UNICEF. Dans ces communautés, une multitude d'initiatives voient le jour afin de favoriser le développement et le bien-être de nos enfants.

Les enfants : des citoyens à part entière

Même si je suis tout petit, je suis un observateur attentif et un usager par excellence des espaces publics et des services offerts dans ma municipalité. Mes parents et moi possédons des connaissances riches sur notre communauté qui peuvent contribuer à la prise de décisions éclairées et judicieuses pour l'aménagement de nos villes et villages.



À eux seuls, les
521 952
tout-petits représentaient
6,1%²
de la population
du Québec en 2020.



Les droits des enfants

Le Canada fait partie des pays ayant signé la Convention internationale des droits des enfants des Nations Unies de 1989.

Cette convention reconnaît des droits particuliers aux enfants et engage les pays à les protéger :

- le droit à la protection;
- le droit à l'éducation;
- le droit à des soins de santé et à un niveau de vie adéquat;
- le droit d'exprimer ses opinions;
- le droit de jouer et de participer à des activités culturelles et artistiques.

La Journée internationale des droits de l'enfant est soulignée tous les 20 novembre.

Pourquoi agir en petite enfance ?

De la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans : une période clé sur le plan du développement de l'enfant

La petite enfance est une période décisive du parcours de vie d'un être humain. En effet, le cerveau des tout-petits est plus sensible et malléable que celui des adultes à ce qui se passe autour de lui. C'est pourquoi il réagit énormément aux influences extérieures, qu'elles soient positives ou négatives³.

Il possède également une très grande capacité d'adaptation si des occasions d'apprentissage et de développement lui sont offertes.

Les tout-petits du Québec n'ont malheureusement pas tous les mêmes chances

En s'assurant que leurs actions et leurs services rejoignent tous les tout-petits, y compris ceux des milieux plus défavorisés, les municipalités peuvent contribuer à la réduction des inégalités sociales.



Un peu plus de **1/4 (27,7 %)** des enfants
de maternelle était vulnérable dans au moins
un domaine de développement⁴ en 2017.

Cela représentait **23 790** enfants.



Des municipalités pensées pour les tout-petits et leur famille

Activités et services adaptés aux besoins des tout-petits et de leur famille

- **Bibliothèques** (ex. : heure du conte, ateliers d'éveil à la lecture)
- **Activités culturelles** (musées, théâtres, spectacles), **sportives ou de loisirs**.

Logements abordables, bien situés et de taille suffisante pour les familles

Espaces publics et parcs inclusifs, sécuritaires et adaptés pour les tout-petits

Services de garde éducatifs à l'enfance de qualité et accessibles



Épiceries, marchés publics et jardins communautaires à proximité des familles

Transport actif et transport en commun

Organismes communautaires soutenant les tout-petits et leur famille

Épiceries, marchés publics et jardins communautaires à proximité des familles

Transport actif et transport en commun

Organismes communautaires soutenant les tout-petits et leur famille

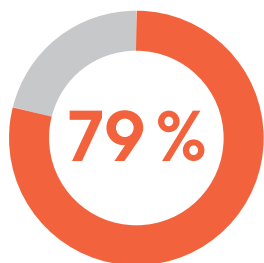
Épiceries, marchés publics et jardins communautaires à proximité des familles

Transport actif et transport en commun

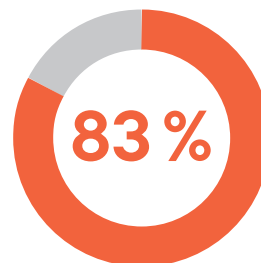
Organismes communautaires soutenant les tout-petits et leur famille

COVID-19 : Le rôle des municipalités en temps de pandémie

Dans le contexte où la pandémie a entraîné des répercussions majeures sur les tout-petits et leur famille, les municipalités ont un important rôle à jouer auprès des familles québécoises.



des parents de jeunes enfants affirment que leur municipalité a un **rôle à jouer** pour réduire les **inégalités sociales engendrées par la crise sanitaire**⁵.



des parents sont d'accord pour dire que la **réduction des services municipaux** durant la pandémie (fermeture des bibliothèques publiques, des parcs, des arénas, des activités culturelles et physiques, etc.) a eu une **incidence sur le développement des tout-petits**⁶.



Des enjeux aggravés par la pandémie

**La maltraitance et la négligence
envers les enfants, à 62 %**

**et la précarité financière
des familles, à 48 %**

sont nommées par les parents comme des **priorités d'action** sur lesquelles les municipalités doivent se pencher puisque ces enjeux se sont aggravés avec la pandémie⁷.

La Municipalité de **Fortierville** a adopté la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et Espace MUNI.

« La Charte encourage les municipalités à créer un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants, à les écouter en leur offrant des occasions de s'exprimer en toute confiance ainsi que des lieux pour le faire, à poser des actions pour prévenir la maltraitance envers les enfants et à intégrer ces gestes dans le développement stratégique de leur municipalité. Dorénavant, à Fortierville, nous célébrerons les retombées positives que génère cette charte dans la vie de nos enfants. »

– Julie Pressé, mairesse de Fortierville, Centre-du-Québec

Le bien-être
des enfants est
l'indicateur suprême
d'un habitat sain,
d'une société
démocratique
et d'une bonne
gestion des affaires
publiques⁸.



Quelles sont les attentes des familles envers leur municipalité ?

Avec l'aide de la firme de sondage Léger, l'Observatoire des tout-petits est allé à la rencontre de 1 001 parents de tout-petits issus de plusieurs régions du Québec afin de connaître quels sont leurs besoins, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de leurs élus et élus municipaux⁹.

De façon générale, les parents reconnaissent les efforts des municipalités pour améliorer leur qualité de vie.



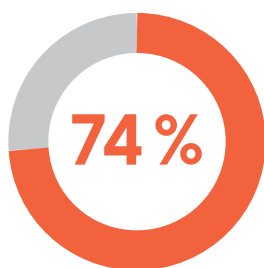
Ils estiment toutefois que des défis restent à relever.

En effet, **70 %** des parents savent que **leur municipalité offre des activités** pour les jeunes enfants et pour les familles.

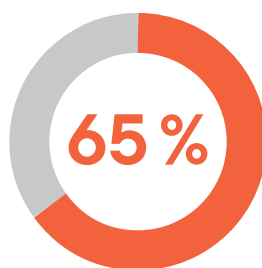


Et **43 %** des parents affirment que **leur municipalité en fait peu** pour favoriser le bien-être et le développement de leur enfant de 0 à 5 ans.

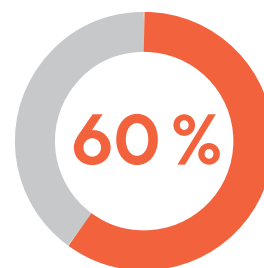
Quand ils sont questionnés sur **les activités et les services à prioriser**, les parents souhaitent que la municipalité offre, à :



des activités physiques pour les enfants de 0 à 5 ans



des activités parents-enfants



des activités culturelles (musées, théâtres, spectacles) pour les enfants de 0 à 5 ans



Les parents ont déterminé **trois priorités** sur lesquelles leur municipalité devrait se pencher pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs tout-petits :

PRIORITÉ 1

Des lieux publics et des parcs sécuritaires et adaptés aux enfants de 0 à 5 ans



59 % des parents souhaitent que leur municipalité **favorise l'accès à des lieux publics et à des parcs sécuritaires et adaptés aux enfants de 0 à 5 ans.**

PRIORITÉ 2

Des services de garde éducatifs de qualité

56 % des parents souhaitent que leur municipalité **favorise l'accès à des services de garde éducatifs de qualité.**

53 % des parents affirment d'ailleurs que leur municipalité **n'en fait pas assez pour favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité.**



PRIORITÉ 3

Du soutien pour les organismes communautaires



49 % des parents souhaitent que leur municipalité **soutienne les organismes communautaires qui œuvrent auprès des familles.**

Les municipalités en action pour leurs tout-petits

Les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des familles et, du même coup, permettre aux enfants de développer leur plein potentiel.

En offrant des environnements naturels et bâtis sécuritaires, des activités et des services adaptés aux tout-petits et à leur famille, les municipalités contribuent à réunir les conditions favorables au bien-être et à la santé de leurs jeunes citoyennes et citoyens.



Comment passer à l'action ?

1

Aménager des espaces publics et des parcs inclusifs, sécuritaires et adaptés pour les tout-petits

Les espaces publics extérieurs propices aux jeux rendent possible la réalisation d'une grande diversité d'activités en favorisant la découverte, le jeu, l'activité physique et le sentiment de sécurité chez les enfants. Ils ne se limitent pas seulement aux parcs et aux modules de jeux.



En 2017, environ **62 %** des parents d'enfants de maternelle disaient avoir **fréquenté souvent un parc public avec aire de jeux**¹⁰.

Quelques pistes d'action

- 1** Aménager des lieux de **jeu libre** pour les enfants avec un minimum d'équipement :
 - Étendues de verdure;
 - Espaces de détente avec mobilier urbain (aires de pique-nique, regroupements de bancs publics, etc.);
 - Espaces naturels (boisés, champs, clairières ou autres).
- 2** Assurer un contrôle strict de la circulation motorisée dans les espaces publics et aux abords de ces derniers pour favoriser la présence des enfants et leur sécurité.
- 3** Installer des boîtes de jeux en libre-service ou des coffres à jouets communautaires et en assurer l'accessibilité aux enfants en situation de handicap (choix d'emplacements, types de jeux disponibles, etc.).
- 4** Aménager des aires de jeu ayant une vocation d'**accessibilité universelle**.

Qu'est-ce que l'accessibilité universelle ?

L'accessibilité universelle est une approche inclusive qui prend en compte les différents besoins et les conditions de vie des individus. Elle vise notamment une utilisation équitable de l'environnement bâti. Ainsi, elle permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents¹¹.



40 % des enfants âgés de 3 à 5 ans **ne respectaient pas les Directives canadiennes en matière d'activité physique**¹².

(Pour la période de 2016 à 2019)



Qu'est-ce que le jeu libre ?

Le jeu libre n'est ni organisé ni structuré. Il est spontané et sans règles établies. L'enfant est le maître de ses choix et des décisions à prendre dans l'orientation du jeu. Le jeu peut être sédentaire, lorsque l'effort physique est limité, ou actif, lorsqu'il permet à l'enfant de bouger avec intensité. Grimper, trouver une cachette, jouer le rôle d'un personnage fantastique, construire un château de sable ou flâner dans une balançoire sont autant d'expériences qui contribuent au développement optimal des enfants¹³.

Carrefour Nature à Matane, le parc Imagi-Mots. Photo : Fanny Bouchard



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR



Le Parc des petits pas de **Deschambault-Grondines** offre aux enfants de 0 à 5 ans un environnement sécuritaire qui mise sur les éléments naturels pour encourager le jeu libre, au plus grand bonheur des petits. S'y trouvent un tunnel dans la haie de tilleuls, des rochers pour grimper et de petites bûches pour passer de l'une à l'autre. D'autres éléments ludiques y sont intégrés, comme un carré de sable avec un coffre de jouets, un coffre de livres, des mini-balançoires et un camion de pompiers sur ressorts. La Municipalité a bénéficié de l'accompagnement de projet Espaces¹⁴.

L'**Arrondissement de Verdun** a décidé d'abolir un règlement sur les nuisances, qui empêchait les enfants de jouer dans la rue.

La **Ville de Victoriaville** a créé des « parcours ludiques » qui guident les enfants de manière amusante afin de les motiver à

marcher pour se rendre en classe. Ce projet pilote visait à baliser les déplacements des enfants et à améliorer leur sécurité.

Campé au cœur du Carrefour Nature à **Matane**, le parc Imagi-Mots est un parcours de jeu interactif permettant aux jeunes de 4 à 8 ans de mettre en pratique des notions en lecture, en écriture et en mathématique. Le sentier comporte 14 stations où les enfants partent à la quête d'indices. Plusieurs stations ont été aménagées pour favoriser le jeu libre et le développement de l'imaginaire.

La **Municipalité de Nédelec** en Abitibi-Témiscamingue met les enfants au cœur de ses priorités. Cette municipalité d'environ 400 résidentes et résidents a mis des craies et des cordes à danser à la disposition des enfants de la municipalité. Cinq rues sont accessibles et sécuritaires pour que les enfants puissent y jouer librement.

Le Parc des petits pas de Deschambault-Grondines. Photo : Municipalité de Deschambault-Grondines

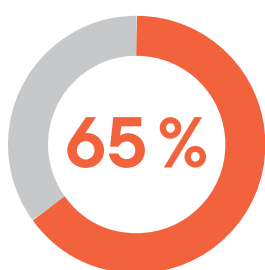


2

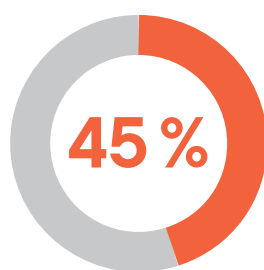
Offrir des activités et des services adaptés aux besoins des tout-petits et de leur famille

Une offre d'activités et de services diversifiée et adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles contribue à leur qualité de vie. Par exemple, les activités culturelles, sportives ou de loisirs peuvent favoriser le développement des habiletés physiques et cognitives ainsi que les compétences sociales et émotionnelles chez l'enfant.

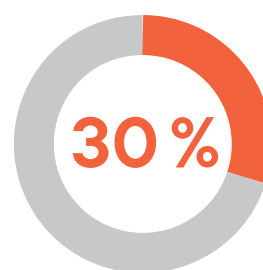
Pour faciliter leur participation aux activités, voici ce que les parents souhaitent que leur municipalité propose¹⁵ :



des parents souhaitent la **gratuité** ou un **coût abordable**.



des parents souhaitent des **horaires adaptés** aux heures de travail.



des parents ne connaissent pas l'offre d'activités pour leurs tout-petits et leur famille que propose leur municipalité ou ne savent pas s'il existe une telle offre¹⁶.

Quelques pistes d'action

- 1** Créer une section destinée aux parents sur le site Internet de la municipalité et partager les activités sur les réseaux sociaux.
- 2** Instaurer le programme Accès-Loisirs afin de rendre accessibles gratuitement les loisirs sportifs, culturels et de plein air aux enfants vivant une situation de faible revenu.
- 3** Offrir des événements familiaux gratuits.
- 4** Conclure des ententes de service et d'utilisation avec les écoles, les organismes et les municipalités avoisinantes pour avoir accès à certaines infrastructures, à des équipements et à des activités de loisirs sportifs et culturels.



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR



Quatre municipalités de la **MRC de Bellechasse** ont mis en place une politique de partage d'infrastructures sportives. Celle-ci leur permet d'offrir davantage de possibilités d'activités sportives aux jeunes familles, qui tendent à quitter les régions pour les milieux urbains où les services sont plus nombreux. Les quatre municipalités ont développé un réseau de sentiers pédestres qui les connecte entre elles. Un camp de jour commun pour les enfants a aussi été mis sur pied.

Les municipalités de **Cowansville, de Bromont, de Sutton, de Dunham, de Farnham, de Lac-Brome et de Saint-Ignace-de-Stanbridge** se sont rassemblées autour du projet J'inviterai l'enfance. Cette initiative consiste à favoriser la collaboration entre les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, de la culture et du milieu municipal. La visée du projet est de faire

en sorte que la culture soit au cœur du quotidien des enfants dès leur plus jeune âge en développant des activités artistiques qui contribuent au développement général des tout-petits et qui misent sur le rôle social des artistes.

La bibliothèque Gatien-Lapointe de **Trois-Rivières** a mis en place le programme Biblio-Jeux, qui permet aux tout-petits de développer leurs habiletés de langage en jouant, en compagnie de leurs familles.

La **Ville de Sainte-Catherine** a inauguré le tout premier parc pour enfants à accessibilité universelle de la MRC du Roussillon. L'inclusion des enfants et des familles ayant des limites fonctionnelles, qu'elles soient motrices, intellectuelles, visuelles ou liées à un trouble du spectre de l'autisme, a été prise en compte dans la conception de l'aire de jeu.

Au Québec, en 2017, 6 635 enfants âgés de 0 à 5 ans étaient considérés comme handicapés en vertu du programme de supplément pour enfant handicapé (SEH) offert par Retraite Québec.

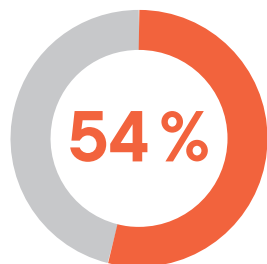


3

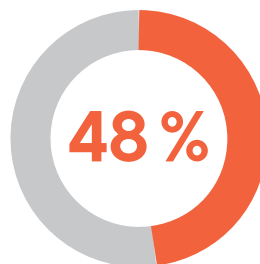
Encourager la mobilité durable

La mobilité durable permet d'offrir une diversité d'options de déplacement, notamment en transport actif et en transport en commun. Encourager la mobilité durable, c'est permettre aux parents d'utiliser ces moyens de transport pour se déplacer avec leurs tout-petits et accéder aisément à leurs lieux de destination.

Dans les groupes de la population québécoise de 15 ans et plus ayant accès à un réseau de transport collectif à proximité et qui étaient les plus susceptibles de l'utiliser régulièrement se trouvent¹⁷ :



les ménages ayant un **revenu annuel de moins de 30 000 \$**



les familles **monoparentales**

En agissant sur la mobilité durable, les municipalités facilitent le transport et l'accès aux services des familles plus défavorisées, ce qui peut contribuer à réduire les inégalités sociales. Elles favorisent également un mode de vie plus actif, et donc la santé de la population.

À l'échelle du Québec, on estime que **30 %** des élèves du primaire se déplacent à pied et **2 %** à vélo entre la maison et l'école¹⁸.



Quelques pistes d'action

- 1** Aménager des rues piétonnes aux abords des écoles et des lieux hautement fréquentés par les enfants.
- 2** Connecter le réseau piéton et cyclable aux différents lieux fréquentés par les enfants (services, écoles, commerces, centres sportifs, parcs, bibliothèques, etc.).
- 3** Adopter des mesures de modulation des tarifs ou de tarification sociale en faveur des enfants, par exemple en offrant gratuitement le transport collectif aux enfants de moins de 12 ans.
- 4** Implanter des mesures d'apaisement de la circulation automobile, y compris la diminution des limites de vitesse près des écoles pour encourager les enfants à se rendre à pied ou à vélo.

LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR



Parcours éducatif réservé à l'apprentissage sécuritaire du vélo pour les enfants, Ville de Drummondville.

La **Ville de Drummondville** a aménagé un parcours éducatif réservé à l'apprentissage sécuritaire du vélo pour les enfants. Reproduisant des voies de circulation à l'échelle des enfants, ce site permet aux plus jeunes de découvrir la circulation à vélo en milieu urbain tout en se familiarisant avec les bases de la sécurité routière. Cette initiative vise à sécuriser les déplacements sur la route afin qu'ils utilisent de plus en plus fréquemment ce mode de transport.

L'**Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie** a mis en place un projet pilote de rue-école près d'une école du quartier en collaboration avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) et la direction de l'école. L'objectif est de sécuriser les déplacements actifs des enfants et des parents à l'entrée et à la sortie des classes, tout en favorisant la pratique du jeu libre et les rencontres entre parents. Le projet consiste à interrompre temporairement la circulation automobile aux heures d'arrivée et de départ des enfants.

Un projet a été piloté par la Régie intermunicipale de transport de la **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** afin d'augmenter les possibilités de déplacements sur le vaste territoire de la Gaspésie. Le projet prévoit une offre de service plus diversifiée avec l'autopartage d'un véhicule électrique appartenant à une municipalité, le covoiturage et un service de voiturage coordonné entre les entreprises de taxi ou entre des particuliers. Les municipalités qui font partie du projet pilote en Gaspésie sont Gaspé, Grande-Rivière, Chandler, Maria et Carleton-sur-Mer.

Pour accommoder les parents avec de jeunes enfants, un service de taxi-bus avec sièges d'enfants a été mis en place par la **MRC de Joliette**. L'objectif est de faciliter l'accès des familles à ses parcs, à ses bibliothèques et à ses centres de loisirs.

Plusieurs municipalités, à l'image de la **Ville de Valcourt** dans la MRC du Val-Saint-François, mettent en place des Trottibus, un autobus pédestre pour assurer les déplacements sécuritaires et actifs des élèves. La Ville s'est également dotée d'un plan d'aménagement de corridors piétonniers et cyclables sécuritaires.

Le projet pilote de rue-école de l'Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

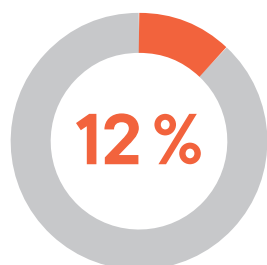


4

Faciliter l'accès à des logements abordables et répondant aux besoins des familles

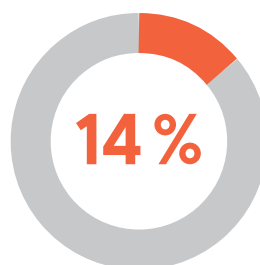
Pour favoriser le développement optimal des enfants, la municipalité doit avoir une offre diversifiée de logements accessibles, abordables, salubres et de qualité, qui répond aux besoins variés et évolutifs des familles. Les enfants vivant dans des logements adéquats réussissent mieux à l'école que leurs pairs vivant dans des logements inadéquats.

En 2016, parmi les familles avec au moins un enfant de 0 à 5 ans :



habitaient dans un logement de taille insuffisante.

Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage en fonction de sa taille et de sa composition¹⁹.



habitaient dans un logement non abordable. Un logement

est non abordable si le ménage consacre 30 % et plus de son revenu total avant impôt aux frais de logement²⁰.

Quelques pistes d'action

- 1** Renforcer les sanctions aux propriétaires ne respectant pas les règlements sur la salubrité des logements.
- 2** Investir dans les programmes de logements abordables pour les familles afin d'offrir aux enfants un milieu de vie sécuritaire et soutenant, tout en ayant des retombées sur la lutte à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.
- 3** Acquérir des terrains pour des projets de logements abordables répondant aux besoins des familles.



61% des parents sont d'avis que leur municipalité n'en fait pas assez pour favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité²¹.

LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR



À **Gatineau**, en Outaouais, le Mimosa du Quartier offre depuis 2015 des logements en location à des femmes victimes de violence conjugale ou qui vivent dans la pauvreté. Des intervenantes et des intervenants sur place les soutiennent également pour les aider à améliorer leurs habitudes de vie familiale et à favoriser le développement psychosocial des enfants.

En 2020 la **MRC de Brome-Missisquoi** a lancé sa stratégie d'habitation afin de répondre au besoin d'attraction des nouvelles familles. Cette stratégie d'habitation globale inspirée par des consultations citoyennes vise à outiller et à inspirer l'ensemble des municipalités grâce à la création d'une boîte à outils sur l'habitation. L'outil propose ainsi un guide pour établir sa propre stratégie et présente des modèles inspirants en habitation qui misent sur des milieux de vie intergénérationnels qui répondent aux préoccupations des familles.

La **Ville de Lévis** fait partie de Concertation logement Lévis, qui réunit une vingtaine d'organismes ayant à cœur le développement de logements sociaux et communautaires qui travaillent ensemble afin de trouver des solutions aux problèmes du logement. Le groupe a mis en place le portail logislevis.com, qui recense l'ensemble de l'offre de logements sociaux et communautaires à Lévis, une première au Québec.

À **Montréal-Nord**, un projet de 200 logements sociaux, l'Îlot Pelletier, a ainsi pu voir le jour, y compris un CPE de 80 places. L'Îlot Pelletier comporte la transformation d'espaces de stationnement en potagers et en îlots de fraîcheur, de même qu'un marché public saisonnier, mis sur pied par les citoyennes et les citoyens, grâce à l'organisme Paroles d'ExcluEs. Ce marché a d'ailleurs été le point de départ de la recherche d'une solution durable : une coopérative de solidarité de distribution alimentaire.

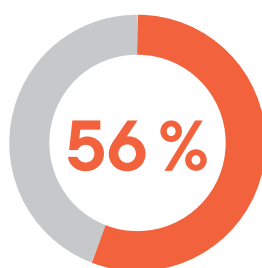


5

Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité

En facilitant l'accès à des services de garde éducatifs de qualité, les municipalités permettent aux familles de développer un sentiment d'appartenance envers leur communauté. Elles augmentent aussi l'activité économique de la municipalité en créant des emplois et en favorisant le retour au travail des parents.

Les services de garde éducatifs à la petite enfance contribuent à attirer et à retenir les jeunes familles dans la municipalité, car ils sont considérés comme un service essentiel.



des parents souhaitent que leur municipalité **favorise l'accès à des services de garde éducatifs de qualité²².**

Une étude montréalaise²³ a démontré que les enfants de familles à faible revenu **qui ont fréquenté un service de garde éducatif ou exclusivement une maternelle 4 ans** pendant leur parcours préscolaire **sont moins susceptibles d'être vulnérables dans deux domaines ou plus de leur développement** que ceux qui n'ont fréquenté aucun service éducatif.

Quelques pistes d'action

- 1** Favoriser les projets de services de garde éducatifs les plus intéressants pour la communauté.
- 2** Fournir un local pour accueillir temporairement un service de garde éducatif le temps qu'une installation permanente soit construite.
- 3** Appuyer l'implantation d'un service de garde éducatif par le don d'un terrain.
- 4** Adopter une réglementation qui protège la qualité des services de garde éducatifs.
- 5** Faire connaître davantage les services de garde éducatifs à l'enfance offerts dans la communauté :
 - Inviter des représentantes et des représentants des services de garde aux rencontres des organismes à l'intention de la population;
 - Intégrer une section sur les services de garde au site Internet de la municipalité ou dans les bottins de ressources distribués à la population;
 - Inclure les coordonnées des installations dans les pochettes d'accueil des nouveaux résidents et résidentes ou dans celles soulignant une naissance.

LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR



Pour répondre au manque de place en service de garde éducatif sur son territoire, la **Municipalité de Sainte-Martine** a conclu une entente avec le CPE de son territoire pour lui céder gratuitement un terrain municipal pour agrandir ses installations. En échange, le CPE s'est engagé à mettre à la disposition de la municipalité une salle multifonctionnelle qui peut être louée gratuitement par les organismes de la communauté et à installer un module de jeux dans le parc, adjacent à son nouveau bâtiment.

La **Ville de Laval** a été une grande complice dans la mise en œuvre de l'initiative régionale Grandir en nature à Laval. Ce projet collectif rassemble des partenaires des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs (CPE/BC), du centre de services scolaires, de la municipalité, de la santé publique et des clubs 4-H du Québec. Elle vise à promouvoir et à soutenir la pratique de l'éducation par la nature dans les services de garde éducatifs à l'enfance et dans les écoles de Laval. Comme partenaire, la municipalité a facilité l'accès à des milieux naturels de proximité, a offert un canal direct pour des besoins particuliers en lien avec l'éducation par la nature (ex. : nettoyage de boisé, marquage de passage piétonnier pour se rendre dans un boisé, accès à un bloc sanitaire à proximité du boisé, etc.) et a contribué financièrement au projet.

L'initiative régionale Grandir en nature à Laval.



La vérificatrice générale du Québec constatait, dans le tome d'octobre 2020 de son rapport 2020-2021, que 46 000 enfants étaient toujours en attente d'une place dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.



Le conseil exécutif de la **Ville de Terrebonne** a adopté des principes directeurs afin de guider l'examen des projets de CPE et de garderies qui lui sont soumis. Les personnes qui soumettent un projet doivent maintenant le présenter sous forme de plan d'affaires et s'assurer qu'il respecte les cinq principes directeurs de la Ville de Terrebonne :

- Facilement accessible par le transport actif et collectif;
- Sécuritaire à tous les niveaux;
- Autonome sur le plan du stationnement et de la cour extérieure;
- Compatible et harmonieux avec son environnement;
- Milieu de vie agréable et stimulant pour les enfants.

Le maire de la **Municipalité de Saint-Côme**, dans Lanaudière, a constaté que sa communauté avait besoin d'un CPE puisqu'elle connaissait un petit boum démographique. Le maire a donc communiqué avec la direction générale du CPE La chenille, qui possédait déjà deux installations à Saint-Donat et à Chertsey, pour discuter de l'implantation d'une nouvelle installation à Saint-Côme.

Sous la direction du maire, des responsables de services de garde éducatifs en milieu familial, l'école du village, la commission scolaire et le CLSC se sont impliqués dans le projet. La municipalité a investi 950 000 \$ pour l'implantation de ce nouveau CPE. D'autres partenaires ont aussi participé : le CPE La chenille, la caisse populaire et le centre local de développement. Le nouveau CPE a ouvert ses portes et a immédiatement affiché complet.

L'Arrondissement d'Anjou a vu apparaître plusieurs garderies dans de petits centres commerciaux. Les aires de jeux extérieures se trouvent alors installées au milieu de zones de stationnement, ce qui constitue un enjeu pour la sécurité des tout-petits. L'Arrondissement a donc adopté un règlement exigeant qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit déposé et approuvé par le conseil d'arrondissement avant la délivrance d'un permis. Ce nouveau règlement permet d'assurer que les tout-petits profiteront d'un aménagement paysager et géographique favorable à l'activité physique dans un endroit sécuritaire et bien adapté.



La participation citoyenne adaptée aux enfants

Les municipalités peuvent favoriser la participation des enfants au sein de leur communauté **en les informant, en écoutant leur point de vue et en tenant compte de leurs opinions dans les processus décisionnels qui les concernent.**

Plusieurs **municipalités au Québec ont développé des mécanismes de participation citoyenne** afin que leur offre d'activités et de services soit en adéquation avec les besoins des enfants et des familles.

Une participation accrue des enfants à la vie municipale comporte des avantages pour les tout-petits, mais c'est aussi la municipalité et toute la population qui y gagnent.

83 % des **parents** considèrent que leur municipalité devrait **favoriser la participation, l'implication et la consultation des enfants dans l'élaboration d'activités ou de services** les concernant²⁴.



Quelques pistes d'action

- 1** Consulter les enfants pour les projets qui les concernent en variant les moyens de les impliquer : ateliers de discussion, sondage, marche exploratoire, boîte à idées, jeux, etc.
- 2** Prévoir une section réservée exclusivement aux enfants dans les questionnaires de consultation municipale destinés aux familles.
- 3** Favoriser la participation des enfants à la planification et à l'organisation des activités de loisirs (choix de la programmation et des activités, participation au comité organisateur d'événements, etc.).

LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR



L'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a réalisé une démarche de consultation en vue de réaliser un nouvel espace public pour enfants autour du thème de L'île aux volcans. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et visait à offrir aux enfants un environnement urbain propice au jeu libre et universellement accessible. L'une des étapes du projet était d'**inviter les enfants à créer et à imaginer leurs activités autour des notions d'autonomie, de créativité et de jeu libre en contact avec la nature. Fort de cette consultation, le comité du projet a reçu près de 199 idées.**

La **Municipalité de Saint-Basile-le-Grand** permet à sa population et notamment aux jeunes de 0 à 17 ans de lui soumettre des projets dans le cadre de son budget participatif.

À **Fortierville**, chaque année, les enfants sont invités à prendre la parole au conseil municipal afin d'y partager leurs besoins et ce qu'ils aimeraient mettre en place dans leur milieu. À la demande des enfants, des petits fruits ont été plantés au jardin communautaire et un projet de parc de planche à roulettes a été aménagé.

Dans le cadre de la mise à jour de sa politique familiale municipale, la **Ville de Saint-Lambert** a consulté les enfants par l'entremise d'une fantaisie guidée pour connaître leur vision d'une ville idéale. Misant sur l'imagination et les dessins, cet exercice, adapté à tous les âges, permet de recueillir les idées des enfants, de s'inspirer de leurs rêves et de leur quotidien pour soutenir et inspirer l'action municipale.

L'île aux volcans, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.





Les municipalités peuvent compter sur de nombreux alliés pour agir

La collaboration entre les différents réseaux est essentielle pour faire en sorte que les tout-petits reçoivent bien toutes les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour se développer adéquatement.

La concertation et les partenariats avec les diverses organisations au sein d'une municipalité permettent d'améliorer les milieux de vie et l'offre de services et ainsi s'assurer que ceux-ci sont adaptés aux besoins de l'enfant et de sa famille.

L'épanouissement et le bien-être des tout-petits sont une responsabilité collective.

Quelques pistes d'action

- 1** Établir un diagnostic des initiatives en faveur des enfants afin de connaître ce qui se fait déjà, les possibilités d'action et les budgets à allouer. Ce portrait doit être mis à jour régulièrement pour répondre aux besoins évolutifs des enfants sur le territoire.
- 2** Nommer une personne responsable des dossiers enfance et jeunesse. Ambassadrice, elle travaille de concert et de manière transversale avec les personnes élues et les services pour faciliter la circulation de l'information et mobiliser les actrices et acteurs qui s'intéressent au sort des enfants.
- 3** Mettre en place une culture de coopération interdisciplinaire et intersectorielle au sein de la municipalité en favorisant les discussions et la collaboration entre la municipalité, les organismes communautaires voués à l'enfance, les entreprises privées, les instances de santé et de services sociaux, les services éducatifs et les autres actrices et acteurs concernés par la petite enfance.



« Au Québec, 89 % des acteurs de la petite enfance considèrent qu'il faut encourager le dialogue et la collaboration entre les milieux préscolaires, scolaires, communautaires, municipaux et le réseau de la santé et des services sociaux²⁵. »



« Victoriaville mise beaucoup sur sa relation partenariale avec les quelque 160 organismes communautaires de la ville. C'est notre marque de commerce. Toutes les instances sont placées sur un pied d'égalité et contribuent à une démarche commune qui vise à déterminer les projets les plus porteurs pour la communauté. Tout le monde participe à la réflexion; il y a ainsi un véritable dialogue et un partage des responsabilités. »

– Patrick Paulin, conseiller municipal de Victoriaville, Centre-du-Québec



Prêt à devenir une municipalité bienveillante pour ses tout-petits ?

Des outils et des ressources sont à votre disposition pour vous soutenir dans la mise en place d'actions concrètes

ESPACE MUNI

[Banque des 1001 mesures](#)

[Dimensions des municipalités favorables aux enfants](#)

[Outil : les conditions gagnantes pour la concertation](#)

[Municipalité amie des enfants](#)



OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS

[Quelles sont les attentes des familles envers leur municipalité ?](#)

[Les municipalités : des alliées pour soutenir les services éducatifs à l'enfance](#)

[Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille ? Portrait des politiques publiques 2021](#)

[L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des milieux de vie](#)

LE POINTEUR

[Fiche action « Attraction de nouvelles familles »](#)

[Article « 5 principes pour des municipalités ludiques adaptées aux tout-petits »](#)

[Fiche d'action « Zones de jeu favorisant le développement global des enfants »](#)

[Article « Une ville conçue pour les enfants : 6 interventions pour y arriver »](#)

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

[Projet Espaces](#)

AGIRTOT.ORG

[Dossier « Petite enfance et municipalités »](#)

[Dossier « Agir en petite enfance »](#)



- 1 Centre d'écologie urbaine de Montréal, École de santé publique de l'Université de Montréal et Centre de recherche en santé publique, *Changer les règles du jeu : favoriser le jeu libre pour améliorer le bien-être des enfants et leur redonner le droit à la ville*, [En ligne], p. 4. [https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/tool/clrdj_fiche_vf.pdf].
- 2 Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimation de population, adaptée par l'Institut de la statistique du Québec, Données provisoires pour 2020.
- 3 Adapté du rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, lui-même adapté de Council for Early Child Development, « The Science of Early Child Development », CECD, Vancouver, Canada, 2010.
- 4 L'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) propose cinq domaines de développement de l'enfant : la santé physique et le bien-être, les compétences sociales, la maturité affective, le développement cognitif et langagier et les habiletés de communication ainsi que les connaissances générales.
- 5 Sondage populationnel réalisé par la firme de sondage Léger du 2 février au 15 mars 2021, auprès de 1 001 parents québécois, pour le compte de l'Observatoire des tout-petits.
- 6 *Idem.*
- 7 *Idem.*
- 8 Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II, Istanbul, 1996) visant à faire des villes des lieux vivables pour tous.
- 9 Les données présentées dans la section « Quelles sont les attentes des familles envers leur municipalité ? » proviennent d'un sondage populationnel réalisé par la firme de sondage Léger du 2 février au 15 mars 2021, auprès de 1 001 parents québécois, pour le compte de l'Observatoire des tout-petits.
- 10 Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle, 2017.
- 11 Institut national de santé publique du Québec, Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous, [En ligne], n° 6, juillet 2021, p. 1. [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2775-accessibilite-universelle-conception-environnements.pdf>].
- 12 Société canadienne de physiologie de l'exercice, *Directives canadiennes en matière d'activité physique*, [En ligne]. [<https://csepguidelines.ca/language/fr/>].
- 13 Site Web agirtot.org, Zoom sur le jeu : <https://agirtot.org/thematiques/le-jeu-2-de-3/>
- 14 Le projet Espaces, proposé par l'Alliance québécoise du loisir public, vise à produire des outils et des formations pour faciliter la planification, la conception, l'aménagement, l'entretien et l'animation des parcs publics dans une perspective d'accessibilité, de plaisir et de liberté de pratique.
- 15 Sondage populationnel réalisé par la firme de sondage Léger du 2 février au 15 mars 2021, auprès de 1 001 parents québécois, pour le compte de l'Observatoire des tout-petits.
- 16 *Idem.*
- 17 Observatoire des tout-petits, *Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille ? Portrait des politiques publiques – 2021*, Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon, 2021, p. 193.
- 18 Institut national de santé publique du Québec.
- 19 Statistique Canada, Recensements 2001, 2006 et 2016, adaptés par l'Institut de la statistique du Québec.
- 20 *Idem.*
- 21 Sondage populationnel réalisé par la firme de sondage Léger du 2 février au 15 mars 2021, auprès de 1 001 parents québécois, pour le compte de l'Observatoire des tout-petits.
- 22 *Idem.*
- 23 Laurin, I., et autres, *Portrait du parcours éducatif préscolaire des enfants montréalais et son effet sur leur développement à la maternelle selon le statut socioéconomique : résultats de l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle*, 2017, [En ligne], Montréal, Direction de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2019, 24 p.
- 24 Sondage populationnel réalisé par la firme de sondage Léger du 2 février au 15 mars 2021, auprès de 1 001 parents québécois, pour le compte de l'Observatoire des tout-petits.
- 25 Observatoire des tout-petits, *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école ? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements*, Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon, 2021, p. 60.



Vous souhaitez aller plus loin pour les enfants ?

Le **programme de reconnaissance Municipalité amie des enfants** est un levier essentiel pour exprimer l'engagement de votre municipalité à contribuer au développement global des enfants. Cette approche internationale basée sur la Convention internationale des droits de l'enfant vous permet de placer les enfants au cœur de votre action municipale. En vous engageant comme « amie des enfants », vous affirmez votre vision inclusive et tournée vers l'avenir.



Tous les détails se trouvent ici :

espacemuni.org/programmes/enfance-et-jeunesse/

OBSERVATOIRE
des tout-petits

